



International Federation of  
Library Associations and Institutions

## Lignes directrices de l'IFLA pour les programmes de formation professionnelle en sciences de l'information et des bibliothèques (SIB)

**Clara M. Chu and Jaya Raju**, with Chris Cunningham, Jiuming Ji, Virginia Ortíz-Repiso Jiménez, Aida Slavic, Ana María Talavera-Ibarra, and Sohaimi Zakaria, du groupe de travail de l'IFLA : *Building Strong Library and Information Science Education* (BSLISE), qui rassemble des membres des sections de l'IFLA sur l'éducation et la formation (*Section Education and Training : SET*), sur la théorie et la recherche en bibliothéconomie (*Section Library Theory and Research : LTR*) et du groupe spécial d'intérêt sur l'éducation dans les pays en développement (*SIG LIS Education in Developing Countries*).

Avril 2022

Approuvé par le Conseil professionnel de l'IFLA



Clara M. Chu, Jaya Raju, Chris Cunningham, Juicing Ji, Virginia Ortíz-Repiso Jiménez, Aida Slavic, Ana María Talavera-Ibarra, Sohaimi Zakaria, 2022

© 2022 Clara M. Chu, Jaya Raju, Chris Cunningham, Jiuming Ji, Virginia Ortíz-Repiso Jiménez, Aida Slavic, Ana María Talavera-Ibarra et Sohaimi Zakaria.

Ce travail est sous licence *Creative Commons* Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).

Pour consulter une copie de cette licence, visitez la page suivante :

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>

IFLA

Prins Willem-Alexanderhof 5

2595 BE La Haye

Pays-Bas

[www.ifla.org](http://www.ifla.org)

Texte original en anglais. Des différences par rapport au texte original sont possibles. Cette traduction est fournie à titre de référence uniquement.

Traduction en français : Elisabeth Noël ; [elisabeth.noel@enssib.fr](mailto:elisabeth.noel@enssib.fr)

Réviseur : Thomas Chaimbault-Petitjean ; [thomas.chaimbault@enssib.fr](mailto:thomas.chaimbault@enssib.fr)

Décembre 2024

# 1. Table des matières

1. Table des matières	3
1. Introduction	1
2. La formation professionnelle en SIB dans le contexte	2
3. Les objectifs	3
4. Le rôle de l'IFLA dans la promotion de la qualité de la formation en SIB	5
5. Lignes directrices (G pour <i>Guidelines</i> )	5
G1 Cadre contextuel des lignes directrices	5
G2 Domaines de connaissances fondamentales (abréviation anglaise : FKA)	6
FKA1. L'information dans la société	7
FKA2. Fondements des professions en SIB	8
FKA3. Technologies de l'information et de la communication	8
FKA4. Recherche et innovation	8
FKA5. Gestion des ressources documentaires	9
FKA6. Management pour les professionnels de l'information	9
FKA7. Besoins en information et services aux utilisateurs	10
FKA8. Littératies et apprentissage	10
G3 Programme d'études et pédagogie	10
G4 Gouvernance	11
G5 Personnel universitaire, de recherche, professionnel et de soutien	12
G6 Étudiants	13
G7 Formation continue et formation tout au long de la vie	14
G8 Ressources et établissements pour l'éducation et la recherche	15
G9. Révision des programmes et innovation	15
6. Références	17
Auteurs	18
Remerciements	18

# 1. Introduction

La Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (*International Federation of Library Associations and Institutions* : IFLA), organisation internationale, indépendante, non gouvernementale et à but non lucratif, est la voix de la profession des bibliothécaires et des professionnels de l'information dans le monde. L'IFLA s'engage à promouvoir la qualité de la formation en sciences de l'information et des bibliothèques (SIB) à l'échelle mondiale. L'assurance de qualité dans la formation professionnelle en sciences de l'information et des bibliothèques fait progresser la qualité des bibliothèques et des services d'information, ainsi que l'intérêt de ceux-ci auprès de leurs usagers.

Les professionnels des bibliothèques et de l'information acquièrent et continuent de développer les connaissances, les compétences et les aptitudes dont ils ont besoin pour faire leur travail efficacement dans leurs contextes locaux, au sein d'un paysage sociopolitique, technologique et mondial dynamique. La formation initiale pour préparer les professionnels des bibliothèques et de l'information d'aujourd'hui et de demain est interdisciplinaire, évolutive et vaste, et peut se dérouler au niveau du premier ou du deuxième cycle selon le pays (IFLA BSLISE *Working Group*, 2018). La formation initiale, menant à un diplôme, assure la qualification nécessaire à une carrière professionnelle, et la formation continue est essentielle pour se tenir à jour.

Afin de définir et de partager une compréhension commune du champ d'application des sciences de l'information et des bibliothèques, le groupe de travail "*Building Strong LIS Education*" ([BSLISE](#)) propose la définition suivante :

Les sciences de l'information et des bibliothèques (SIB) constituent un domaine d'étude, de recherche et d'application. Dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, elles s'intéressent à l'information sous tous ses formats et dans tous ses processus, aux technologies qui la traitent et à l'interaction humaine entre l'information et les technologies associées. En tant que pratique professionnelle, les sciences de l'information et des bibliothèques s'exercent sur tous les aspects du cycle de vie de l'information, elles utilisent les technologies appropriées pour relier les personnes à l'information, où qu'elles se trouvent. Elles sont mises en œuvre dans les institutions culturelles et dans un large éventail d'environnements informationnels

Les lignes directrices présentées ici décrivent l'ensemble des connaissances professionnelles en matière de sciences de l'information et des bibliothèques (SIB) (c'est-à-dire les domaines de connaissances fondamentaux des SIB) et accompagnent le développement de l'enseignement en sciences de l'information et des bibliothèques (avec les éléments d'un programme solide en SIB

## *De quoi parle-t-on ?*

Les lignes directrices servent de cadre à l'élaboration de programmes de formation en sciences de l'information et des bibliothèques, que les personnes concernées peuvent appliquer à la planification, à l'élaboration et à l'évaluation de la qualité de la formation en SIB. Elles se composent de deux éléments principaux : les domaines de connaissances fondamentales (*foundational knowledge areas* : FKA) des SIB, et les éléments d'un programme de formation solide en SIB, qui devraient fournir aux professionnels des SIB la formation nécessaire pour exercer et continuer à se perfectionner. Elles ont été créées pour être applicables à tous les niveaux de l'enseignement supérieur.

### *Comment ont-elles été élaborées ?*

Le groupe d'élaboration du cadre de formation en SIB, issu du groupe de travail *Building Strong LIS Education* (BSLISE), a élaboré ces lignes directrices dans le cadre des plans d'action de la section de l'IFLA sur l'éducation et la formation (*Section Education and Training* : SET) et de celle sur la théorie et la recherche en bibliothéconomie (*Section Library Theory and Research* : LTR).

L'élaboration des lignes directrices, qui s'appuient sur la littérature publiée et les normes nationales et internationales existantes, a donné lieu à une révision par le groupe de travail BSLISE de l'IFLA, ainsi qu'à une consultation auprès d'enseignants en SIB et de professionnels du monde entier. Le processus d'élaboration des lignes directrices a intégré les nombreux retours issus du processus itératif de consultation. Pour connaître l'historique du projet et obtenir plus de détails, veuillez consulter le site <https://bslise.org/>. Ces lignes directrices remplacent les *Guidelines for Professional Library/Information Educational Programs, 2012* (IFLA, 2012).

### *Pourquoi utiliser cet outil ?*

Les lignes directrices garantissent la qualité d'un programme de formation en SIB, que ce soit au niveau du premier cycle, du deuxième cycle ou de la formation continue. Les programmes qui respectent ou qui vont au-delà des lignes directrices préparent les professionnels de l'information à un environnement mondial et dynamique de l'information. Les lignes directrices peuvent être utilisées pour la mise en place d'un nouveau programme ou par les écoles en SIB engagées dans une culture de révision permanente de leurs programmes, culture fondée sur une philosophie d'amélioration continue de la qualité de la formation professionnelle en SIB et sur des politiques ou des normes locales.

### *Quand doit-on les utiliser ?*

Les lignes directrices doivent être consultées pour mettre en place et développer un nouveau programme de formation en SIB, ou pour évaluer des programmes existants et déterminer leur qualité ou leurs manques. Cela permet de s'assurer que le programme de formation répond aux critères locaux de qualité et aux missions locales institutionnelles, et qu'il est conforme aux lignes directrices internationales en matière de qualité.

### *À qui s'adressent-elles ?*

Les lignes directrices s'adressent aux services de scolarité des formations en sciences de l'information et des bibliothèques, au personnel universitaire, aux étudiants, aux organismes gouvernementaux et professionnels, ainsi qu'à toute personne chargée de veiller à ce qu'un programme de formation en SIB réponde aux directives internationales en matière de qualité. Elles intéressent également les praticiens et toute personne qui développe et participe au développement professionnel, pour comprendre les connaissances et les compétences attendues des professionnels des SIB et celles sur lesquelles ils peuvent s'appuyer.

## 2. La formation professionnelle en SIB dans le contexte

La formation – ses méthodes et son contenu - se développe dans des contextes culturels, économiques, politiques et technologiques, qu'ils soient locaux ou internationaux. L'enseignement supérieur, dans lequel sont inscrits les programmes d'enseignement des SIB, a été développé sur la base de modes de connaissance spécifiques, centrés sur les pratiques occidentales, scientifiques et constatées. Le monde

universitaire évolue, il examine de manière critique les structures de pouvoir et légitime les modes de connaissance indigènes et traditionnels, y compris les traditions orales, dans un processus de décolonisation de l'enseignement, de l'apprentissage et de la production de connaissances. Les sciences de l'information et des bibliothèques, qui s'intéressent à tous les aspects de l'information, doivent intégrer de multiples modes de connaissances dans leur formation, afin de préparer les professionnels à fournir des services efficaces, équitables, inclusifs et accessibles, adaptés à une communauté diversifiée, et pertinents dans les contextes locaux d'une économie mondialisée.

Les bibliothèques et autres établissements documentaires ont besoin de personnes avec des connaissances et des compétences spécifiques, qu'elles soient spécialisées dans les SIB ou non. La formation pour ces deux types de personnel s'effectue principalement dans des établissements d'enseignement supérieur : les présentes lignes directrices se concentrent sur la formation des spécialistes en SIB. Dans cette optique, ces lignes directrices ne concernent pas la formation continue ni la formation tout au long de la vie (FC/FTLV), qui peuvent ou non être proposées par une formation en SIB dans un établissement d'enseignement supérieur. La responsabilité et la réglementation en matière de formation continue varient en fonction du contexte local. Les conseils sur le développement de la formation continue se retrouvent dans les lignes directrices de l'IFLA pour le Développement professionnel continu : Principes et pratiques exemplaires (Varlejs, 2016).

Dans la formation des professionnels en SIB, il est important de développer des connaissances à la fois disciplinaires et transversales. Il s'agit notamment de reconnaître les points communs que les bibliothèques et les services d'information partagent avec des secteurs connexes, tels que les archives, les musées, la gestion des documents et la gestion des données, et de développer des connaissances complémentaires dans des domaines apparentés, tels que l'informatique, la *data science*, la formation et la communication.

Les programmes de formation des SIB proposent une orientation technique, académique, professionnelle et/ou de recherche, ce qui correspond à des formations courtes à visée professionnelle, des formations de premier cycle et de deuxième cycle. Les lignes directrices proposées ici concernent principalement les niveaux d'études supérieures de premier et de deuxième cycle, qui peuvent tous deux conduire à des qualifications professionnelles, selon le pays. Bien qu'elles ne soient pas normatives, ces lignes directrices fournissent des informations et des critères pour améliorer la qualité de la formation professionnelle en SIB. Les écoles ou unités de formation en SIB doivent faire accréditer leurs programmes par les organismes d'accréditation locaux, nationaux et/ou internationaux appropriés. Bien que tous les programmes de formation en SIB dans le monde ne soient pas accrédités (IFLA BSLISE *Working Group*, 2018), ces lignes directrices contribueront à leur processus d'amélioration continue.

### 3. Les objectifs

Les bibliothèques et les services d'information sont essentiels pour la culture, la science, l'éducation et d'autres secteurs, en contribuant au développement constant des individus, des organisations, des communautés et des nations. Ces services fondamentaux sont fournis par des professionnels ayant reçu un enseignement et une formation appropriés. Les lignes directrices proposent des éléments pour garantir la qualité des programmes de formation professionnelle, leur accréditation ou la certification des qualifications professionnelles qui peuvent provenir et/ou être réglementées par des associations professionnelles ou des agences gouvernementales, au niveau local, national ou international. Elles sont fondées sur les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité (EDIA), principes qu'elles

promouvent dans l'élaboration des programmes, en intégrant la décolonisation et la reconnaissance de l'importance des peuples autochtones.

Les lignes directrices s'appuient sur huit domaines de connaissance fondamentale (*Foundational Knowledge Areas* : FKA) (voir G2), créés et définis à cette fin. Dans un contexte international et dans un domaine qui évolue rapidement, le concept de domaines de connaissance fondamentale (FKA) a été jugé plus approprié que les connaissances/compétences de base que l'on trouve dans des lignes directrices existantes. Les professionnels des SIB peuvent s'appuyer sur les FKA pour améliorer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles, se perfectionner et rester à jour, tout en répondant aux exigences des contextes locaux/nationaux/régionaux n'importe où dans le monde. Ces exigences correspondent notamment aux normes de l'enseignement supérieur de l'État ou du gouvernement, aux déclarations de politique éducative des associations professionnelles nationales, aux exigences nationales en matière d'accréditation, de certification, de qualification et d'enregistrement.

Dans notre contexte mondial dynamique et diversifié, les lignes directrices peuvent être utilisées comme un cadre général, tant au niveau de l'enseignement de premier cycle que de second cycle, afin de :

- Guider la révision, l'évolution et/ou l'amélioration des programmes de formation sur les SIB, en consultation avec les acteurs ;
- Guider la conception, la planification et la mise en œuvre de nouveaux programmes de formation en matière de SIB, en consultation avec les acteurs ;
- Guider l'évaluation de la qualité des programmes de formation en SIB ;
- Informer sur les connaissances et les compétences requises pour qu'un professionnel des SIB puisse exercer et continuer à se perfectionner en tant que professionnel des SIB ;
- Promouvoir le développement de l'enseignement des SIB sur les questions d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité (EDIA), en veillant à ce que ces valeurs façonnent les pratiques, la recherche et les services en matière de SIB ;
- Unifier l'enseignement des SIB au niveau international et préserver simultanément les contextes locaux et culturels dans un monde globalisé et diversifié ;
- Aligner et/ou intégrer l'enseignement et la pratique des SIB dans les institutions du patrimoine culturel et dans d'autres environnements informationnels ;
- Faire progresser l'enseignement de manière transversale et réduire les frontières organisationnelles dans la pratique des SIB dans les environnements informationnels ; et
- Servir de base à l'élaboration de lignes directrices spécialisées dans le domaine des SIB ou dans des domaines connexes, à l'échelle régionale ou mondiale.

Compte tenu de cette multiplicité d'objectifs, les lignes directrices s'adresseront en premier lieu aux services de formation en sciences de l'information et des bibliothèques et à leur personnel universitaire, ainsi qu'aux associations professionnelles qui définissent les critères d'assurance-qualité des programmes professionnels en SIB. Les publics secondaires comprennent l'administration de l'enseignement supérieur (au niveau institutionnel et gouvernemental), les étudiants en SIB (actuels et potentiels), les praticiens en SIB et les autres acteurs concernés, qui contribuent à promouvoir la formation professionnelle en SIB et le développement de la formation tout au long de la vie, dans la diversité des institutions du patrimoine culturel et d'autres environnements informationnels.

## 4. Le rôle de l'IFLA dans la promotion de la qualité de la formation en SIB

La Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) est une organisation non gouvernementale dotée d'un statut consultatif auprès de l'UNESCO, d'un statut d'affilié auprès du Conseil international des sciences (*International Science Council*, ISC en anglais) et d'un statut d'observateur auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). L'IFLA est la voix mondiale des professionnels de l'information, une de ses missions est de donner une orientation pour le développement et la promotion des services de bibliothèque et d'information. Par l'intermédiaire de sa section sur l'éducation et la formation (*Section Education and Training : SET*), ainsi que d'autres unités, l'IFLA diffuse des informations et des conseils sur la préparation à la formation des professionnels des bibliothèques et de l'information. L'application de ces lignes directrices favorise une formation professionnelle de qualité fondée sur les spécificités locales. Ces lignes directrices constituent un cadre général pour promouvoir et guider le développement, l'amélioration continue et l'harmonisation des programmes de formation en SIB au niveau local, national et international, elles n'ont pas vocation à être prescriptives.

L'IFLA n'accrédite pas les programmes de formation, ne certifie pas les qualifications professionnelles individuelles, et n'impose donc pas ces directives. Les organismes locaux sont encouragés à utiliser ces lignes directrices comme un cadre et à les adapter à leurs propres besoins, en fonction des exigences locales en matière de SIB et en tenant compte des lois, politiques et normes locales, régionales et internationales existantes qui imposent une formation professionnelle en SIB. Les conditions préalables à la certification des professionnels ou à l'accréditation des programmes de formation peuvent provenir et/ou être réglementées par des organismes gouvernementaux, des associations professionnelles ou d'autres organismes, au niveau régional, national ou international. Le cas échéant, les programmes de formation en SIB qui se sont engagés dans un processus de révision complet, conforme aux présentes lignes directrices, peuvent souhaiter préciser/mentionner que leur programme adhère aux *lignes directrices de l'IFLA pour les programmes de formation professionnelle en sciences de l'information et des bibliothèques (SIB) (2022)*.

Ces lignes directrices doivent être constamment révisées et mises à jour, en tenant compte des tendances mondiales susceptibles d'affecter l'enseignement des sciences de l'information et des bibliothèques. Un comité des lignes directrices, composé de membres du SET et du LTR, ainsi que d'autres experts du groupe de travail BSLISE de l'IFLA, gèrera les lignes directrices, traitera les questions associées et mettra en place un processus de révision régulier pour s'assurer de l'actualité et de la pertinence de ces lignes directrices.

## 5. Lignes directrices (G pour *Guidelines*)

### **G1 Cadre contextuel des lignes directrices**

Un programme de formation en sciences de l'information et des bibliothèques (SIB) doit être conçu en fonction des besoins identifiés, des évolutions anticipées dans la profession et dans la société en général, et de la connaissance des métiers et disciplines connexes. Ces lignes directrices guident la planification d'un programme de formation en SIB, qui doit être cohérent avec les missions, la vision et la

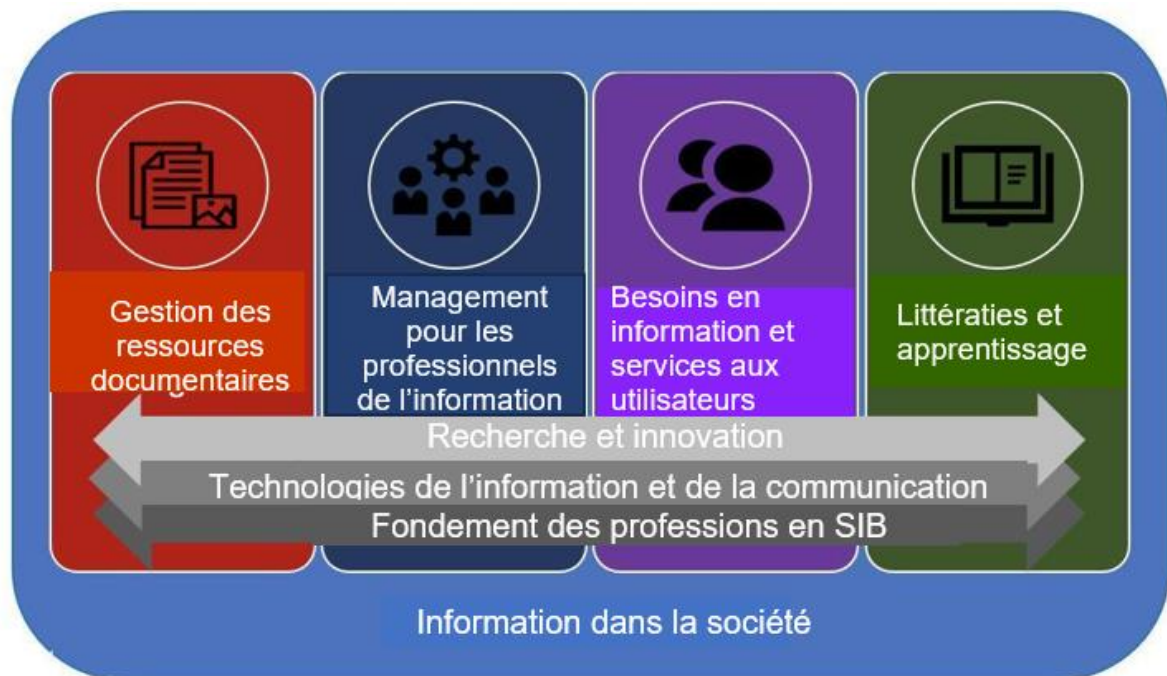


philosophie, les buts, les objectifs et les résultats de l'établissement d'origine. Le programme doit également répondre aux exigences de l'établissement en matière d'éducation, d'enseignement et de certification professionnelle, dans le respect des normes des organismes de réglementation ou d'accréditation et des contextes culturels. Le processus de planification doit s'appuyer sur des données quantitatives et qualitatives et impliquer toutes les parties prenantes (par exemple, les associations professionnelles du pays, le personnel universitaire, les étudiants et les professionnels). L'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité (EDIA) devraient guider la mise en place du programme, en incluant la décolonisation et l'intégration des cultures autochtones dans les contenus et la pratique.

La portée d'un programme d'enseignement des SIB peut varier, allant d'un programme général à une gamme de domaines spécialisés, et les présentes lignes directrices jettent les bases de l'élaboration d'un programme quel qu'en soit le champ d'application. La portée d'un programme peut être déterminé par sa taille, la spécialisation des formateurs, les lieux d'implantation et la politique gouvernementale, et il doit tenir compte des besoins d'information, des spécificités, de la nature et des exigences de l'environnement et des contextes culturels du lieu ou du pays où le programme est implanté. Le programme adhère aux lignes directrices, normes ou principes de l'établissement d'origine, de l'organisme professionnel ou de la commission de l'enseignement supérieur qui le régit. Le programme peut se dérouler dans n'importe quel établissement d'enseignement supérieur, stratégiquement situé ou accessible virtuellement, et doit être enseigné par des formateurs en SIB dûment qualifiés.

## **G2 Domaines de connaissances fondamentales (abréviation anglaise : FKA)**

Les lignes directrices s'appuient sur huit domaines de connaissance fondamentale (*Foundational Knowledge Areas* : FKA), qui ont été créés et définis par le groupe de développement du cadre de formation en SIB (*LIS Education Framework Development Group*), issu du groupe de travail BSLISE de l'IFLA dans le cadre d'un processus itératif. Les FKA constituent le socle pour le développement de compétences supplémentaires pour les professionnels des bibliothèques et de l'information et pour la conception de domaines de spécialisation dans le programme de formation. En outre, ils permettent aux professionnels des SIB d'expliquer comment leur formation avancée s'appuie sur ce socle, en fonction des besoins et des exigences des contextes locaux/régionaux/internationaux (voir figure 1). Les lignes directrices soutiennent le rôle du professionnel des SIB comme principal moteur du changement organisationnel et du développement durable. Elles affirment que le professionnel doit se concentrer sur les besoins de la communauté d'utilisateurs, et pas seulement sur les outils technologiques utilisés pour répondre à ces besoins.



2. Figure 1. Modèle des domaines de connaissances fondamentales en SIB (FKA)

Chacun des huit domaines de connaissances fondamentales (FKA) est nommé par une courte phrase descriptive et est suivi d'un paragraphe qui en explique la portée et les nuances : Information dans la société ; Fondement des professions en SIB ; Technologies de l'information et de la communication ; Recherche et innovation ; Gestion des ressources documentaires ; Management pour les professionnels de l'information ; Besoins en information et services aux usagers ; Littératies et apprentissage.

### FKA1. L'information dans la société

L'information existe dans un contexte social ; elle est créée et façonnée par la société dans une relation symbiotique au cours de laquelle la société est également façonnée par l'information. Les forces culturelles, économiques, juridiques, politiques, sociales et autres déterminent la création, la communication, l'accès et la conservation de l'information. Les sciences de l'information et des bibliothèques s'intéressent à ces dimensions dans le cadre de la formation professionnelle, de la recherche et de la pratique. Les institutions des sciences de l'information et des bibliothèques, telles que les bibliothèques, les archives et les musées, doivent tirer parti de leur mission première qui consiste à conserver, préserver et mettre à la disposition des générations futures des informations et des connaissances qui répondent aux besoins du présent et qui favorisent la transformation sociale. Les professionnels des SIB doivent posséder des connaissances de base sur la manière dont l'économie, la culture, le droit, la mondialisation, la technologie et la politique façonnent la nature de l'information et, réciproquement, connaître les processus, les outils, les systèmes, les services et les institutions liés à l'information, et comment ils transforment la société et déterminent l'information à laquelle la société a accès. L'éthique et les valeurs des SIB sont examinées du point de vue professionnel et sociétal, afin de comprendre dans quelle mesure elles influencent la pratique et les politiques professionnelles. Dans le domaine juridique, la loi sur les droits d'auteur, par exemple, assure la protection du contenu intellectuel et des conditions économiques d'accès à l'information, auxquels la société et le domaine des SIB sont liés ; inversement, le domaine des SIB peut influencer la création de conditions différentes - meilleures ou pires - de protection et d'accès du contenu. Le domaine des SIB reconnaît que les technologies de l'information et de la communication ont un impact sur le changement social et organisationnel et sur le

développement durable, et que les bouleversements qui en découlent créent des conditions qui peuvent renforcer, transformer, remettre en question ou affaiblir les pratiques bibliothéconomiques et informationnelles et les institutions, ainsi que l'accès à l'information et la liberté de l'information.

## FKA2. Fondements des professions en SIB

Les fondements des sciences de l'information et des bibliothèques (SIB) comprennent les connaissances fondamentales suivantes : une introduction à la profession en tant que domaine interdisciplinaire, le rôle et l'histoire de la discipline, et l'ensemble essentiel de valeurs fondamentales qui définissent, éclairent et guident la pratique professionnelle. L'attention est portée sur le rôle social des organisations en sciences de l'information et des bibliothèques, leur mission, leurs services et leur positionnement dans le contexte culturel, économique, politique ou technologique donné. En ce qui concerne les bibliothèques, qu'elles soient physiques ou numériques, ce sont des piliers de la communauté, des institutions culturelles riches et des catalyseurs qui favorisent l'interaction sociale, la créativité, l'esprit d'entreprise, l'alphabétisation, l'inclusion numérique et l'accès à l'information.

L'enseignement en SIB développe, de manière globale, les capacités des professionnels avec des valeurs éthiques et humanistes bien ancrées. L'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité (EDIA) sont essentielles au professionnalisme, au développement de services, à la responsabilité sociale, au développement durable, à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie dans le domaine des SIB. L'accès à l'information, y compris par l'*open access* (OA), en tant que bien public, la liberté intellectuelle, la gestion responsable des données, des informations et des connaissances, ainsi que les technologies et la connaissance qui les sous-tendent, sont au cœur de la profession. Les sciences de l'information et des bibliothèques s'appuient sur des domaines connexes pour favoriser le développement du raisonnement, de la pensée critique et d'autres compétences non techniques, qui peuvent être appliqués à des sous-domaines et contextes plus spécialisés au sein de l'écosystème plus large du patrimoine culturel et de la connaissance.

## FKA3. Technologies de l'information et de la communication

La mise en œuvre des systèmes d'information, le cycle de vie de l'information, l'accès et l'utilisation de l'information personnelle et les services aux utilisateurs reposent et sont facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC). Dans la mise en œuvre d'un système d'information, les TIC sont mises en place et sont gérées pour faire fonctionner efficacement bibliothèques et structures documentaires. Dans le cycle de vie de l'information, elles permettent la gestion des sources d'information. En outre, elles peuvent permettre aux individus de répondre à leurs besoins et aspirations en matière d'information, en les aidant à imaginer, à créer, à résoudre des problèmes, à s'engager et à apprendre. Ces technologies facilitent la communication et la fourniture de services documentaires, et améliorent l'expérience de l'utilisateur. La connaissance des TIC comprend les normes, les modèles, les méthodes, les besoins et les solutions pour la saisie, le stockage, la gestion, le traitement, la présentation, la publication, la recherche, l'accès et l'utilisation des données. Ces compétences impliquent les pratiques d'utilisation, d'adaptation, d'innovation, de conception, d'application et de maintenance des solutions matérielles et logicielles existantes.

## FKA4. Recherche et innovation

L'innovation repose sur la recherche, qui permet d'effectuer des analyses comparatives, de déterminer l'impact et d'obtenir des données pour des diagnostics, ou sur des retours d'information pour questionner, améliorer ou redéfinir les services et les produits. Les bases de la recherche et de l'innovation requièrent une connaissance des paradigmes de la recherche, de ses cadres théoriques, de la

conception, des méthodes, de l'éthique de la recherche, de l'analyse et de la présentation des données et de la diffusion des résultats de la recherche. Ces connaissances fondamentales en matière de recherche intègrent également des connaissances sur les méthodologies de recherche indigène qui défendent les voix, les visions du monde et les méthodes de recherche des peuples indigènes. La compétence en matière de recherche intègre la recherche axée sur la résolution de problèmes, qui analyse les questions rencontrées dans le domaine des SIB et tente de fournir des solutions possibles et une compréhension de la pratique professionnelle dans divers contextes d'information. Elle comprend également la capacité d'identifier, de rassembler, de cataloguer, de trouver, d'évaluer et de diffuser les recherches produites par d'autres pour faire progresser les connaissances dans toutes les disciplines, et pour avoir un impact sur la société en général et élaborer des politiques innovantes pour l'amélioration de la vie des communautés. Cette communication savante inclut le libre accès (*open access*), qui garantit un accès illimité à la recherche en vue de la production de connaissances supplémentaires.

Dans ce contexte, l'innovation fait référence à l'application de connaissances ou d'idées pour la mise en œuvre et l'examen critique de produits documentaires, de services ou de processus d'information. En outre, les professionnels des sciences de l'information et des bibliothèques devraient regarder au-delà du domaine des SIB pour développer des recherches et des innovations interdisciplinaires, afin de s'engager professionnellement de manière active dans des domaines liés aux SIB ainsi que dans la société en général, pour en renforcer l'impact aussi bien dans les sciences de l'information et des bibliothèques que dans d'autres domaines.

#### FKA5. Gestion des ressources documentaires

La gestion des ressources documentaires (*Information resources management, IRM*) comprend toutes les étapes de la vie d'une ressource informationnelle, de sa création à sa fin, incluant l'acquisition, l'identification, la description, l'organisation, la découvrabilité et la préservation des ressources d'information, indépendamment de la forme, du format, du support ou de l'environnement d'information. La gestion des ressources documentaires exige une connaissance et une compréhension de la nature des ressources d'information, de la recherche et de l'extraction d'informations, des besoins des utilisateurs et de leur comportement en matière de recherche d'information. La gestion des ressources documentaires comprend les principes d'organisation et d'interopérabilité de l'information, les exigences fonctionnelles pour l'organisation des ressources d'information, les normes d'échange et de présentation, les procédures et les outils. Elle s'étend aux principes de gestion des collections, y compris l'acquisition (et les aspects liés aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle), la conservation, la numérisation, la préservation, l'élimination et l'analyse de l'utilisation.

Un professionnel des sciences de l'information et des bibliothèques devrait être capable de créer des métadonnées de qualité pour la découverte des ressources ; d'adopter, d'adapter, de planifier, de concevoir, de développer et/ou de mettre en œuvre un système d'information, des outils, des normes et des services de recherche des ressources d'information ; de planifier et de gérer le stockage des collections ; d'évaluer la qualité des collections et des informations en fonction des contextes d'information et des besoins des utilisateurs ; et d'accroître la visibilité et de valoriser les collections ainsi que les produits et services basés sur les collections.

#### FKA6. Management pour les professionnels de l'information

Les professionnels de l'information et des bibliothèques gèrent efficacement les structures documentaires dans des contextes variés. La compréhension des théories, des concepts, des principes, des politiques et des pratiques de gestion et d'organisation contribue à la gestion efficace d'une structure documentaire. Les sujets couverts et les compétences respectives requises peuvent inclure : le leadership et le

management ; la prise de décision, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation ; la responsabilité, la confiance et la délégation ; la pensée systémique ; la gestion des connaissances ; l'économie ; la législation et les politiques ; la défense des intérêts (*advocacy*), le marketing et les relations publiques ; la communication ; le service aux usagers ; les négociations et la médiation ; la gestion financière ; la gestion des ressources humaines et le développement de l'esprit d'équipe ; la gestion des installations ; la gestion des technologies de l'information ; la gestion de projets ; la planification stratégique ; la gestion des risques ; le contrôle de la qualité ; les tendances futures, la gestion du changement et l'innovation ; la culture organisationnelle ; l'éthique et la confidentialité.

#### FKA7. Besoins en information et services aux utilisateurs

Le développement de services documentaires efficaces et pertinents nécessite une compréhension des besoins conscients et inconscients des utilisateurs et de l'ensemble de leurs comportements informationnels, avec une attention particulière pour les questions liées à l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité (EDIA). Les solutions conçues pour répondre aux besoins d'information doivent être axées sur l'utilisateur, fondées sur des données probantes, offrir une expérience positive à l'utilisateur et tenir compte de facteurs tels que l'innovation, l'équité et le rapport coût-efficacité. Les services proposés peuvent être ponctuels, à court terme ou à long terme, réalisés par le personnel (références, conseils aux lecteurs, conseils en matière de recherche, enseignement, programmation et *makerspaces*) ou utilisés directement par les utilisateurs (expositions, applications numériques et guides de ressources). Les besoins d'information et les services aux utilisateurs prennent en compte les communautés d'utilisateurs, leurs contextes et les lacunes dans les services, la connaissance des comportements de recherche d'information et des besoins des utilisateurs et des communautés, l'engagement auprès des communautés d'utilisateurs, la conception et la fourniture de services à tous, y compris aux communautés d'utilisateurs ciblées et/ou mal desservies, et l'évaluation des résultats et de l'impact des services aux utilisateurs.

#### FKA8. Littératies et apprentissage

Un professionnel des sciences de l'information et des bibliothèques encourage toutes les formes d'alphabétisation et accompagne la poursuite de l'apprentissage tout au long de la vie dans une variété de contextes et d'environnements socioculturels, y compris l'oralité et les savoirs traditionnels. En tant que formateur à la maîtrise de l'information, le professionnel des SIB promeut la multi-littératie dans un contexte culturel, l'alphabétisation en langue et le calcul étant les fondements de la création de sens. En tant qu'éducateur à la maîtrise de l'information, le professionnel des SIB encourage la pensée critique et tout un ensemble de maîtrises, dont la maîtrise de l'information, des médias, des données, de l'image et du numérique. Le professionnel des SIB développe des connaissances et des compétences pédagogiques pour soutenir l'apprentissage autonome, informel et formel, que ce soit en face à face ou en utilisant d'autres médias. Ces compétences comprennent la conception de matériel d'apprentissage, l'évaluation, la technologie éducative, la conception pédagogique, la planification des cours, l'enseignement en ligne, la théorie de la pédagogie et de l'apprentissage et les méthodes d'enseignement. Le professionnel doit être en mesure de concevoir, d'organiser et de proposer des activités d'apprentissage à diverses communautés d'utilisateurs.

### **G3 Programme d'études et pédagogie**

Le programme de formation en SIB (ce qui est enseigné) et la pédagogie (comment cela est enseigné) constituent le quoi et le comment pour que les étudiants en sciences de l'information et des bibliothèques apprennent leur métier. Les SIB comprennent un large éventail de connaissances et de compétences, identifiées par les FKAs introduits dans ces lignes directrices, qui devraient être incluses

dans un programme de formation professionnelle en SIB. Ce programme de préparation des professionnels des bibliothèques et de l'information, que ce soit au niveau de la licence ou du master, est composé de cours obligatoires et de cours facultatifs. Le programme de formation en SIB, selon le niveau de diplôme, est conçu et mis en œuvre en fonction de besoins, de vision et de mission qui sont locaux, avec des variations dans le nombre de cours et d'heures d'enseignement, dans la durée, et un équilibre entre la théorie et la pratique.

Les domaines de connaissances fondamentales (FKA) doivent être intégrés dans le programme de formation, la manière dont ils sont traduits dans un programme variera en termes de profondeur et de couverture. Chaque FKA peut correspondre à un ou plusieurs cours, plusieurs FKA peuvent être combinés en un seul cours, ou un FKA donné peut être couvert par un seul cours ou réparti sur plusieurs cours. Le cas échéant, et si les ressources et les circonstances le permettent, un programme peut offrir aux étudiants la possibilité de se spécialiser en proposant des cours destinés à approfondir les connaissances et les compétences dans des domaines spécifiques et en s'appuyant sur les FKA. Les programmes peuvent proposer des cours aux choix pour permettre aux étudiants d'avoir ces options.

Pour illustrer le programme d'études, sans chercher à couvrir toutes les possibilités de couverture et de mise en œuvre des FKA, deux scénarios de programme de formation sont présentés. Le premier scénario est celui d'un programme comportant un nombre déterminé de cours obligatoires, dans lequel les FKA seront intégrés. L'autre exemple est celui d'un programme comportant trois cours obligatoires et des options de cours :

Tronc commun 1 : Fondements des SIB (couvre les FKA 1, 7, 8)

Tronc commun 2 : Technique et gestion (couvre les FKA 2, 4, 5)

Tronc commun 3 : Services aux usagers (couvre les FKA 3 et 6)

Cours en option - l'étudiant choisit selon sa spécialisation ou avec l'aide d'un conseiller. Les cours à option peuvent s'appuyer sur les FKA ou couvrir d'autres sujets.

L'internationalisation et l'expérience concrète doivent être prises en compte lors de la conception du programme d'études. L'internationalisation des programmes passe par les échanges et la collaboration des étudiants et des formateurs, dans des initiatives de formation et de recherche. Connaissances et compétences sont complémentaires, tout comme la théorie et la mise en pratique. Ainsi, l'inclusion de professionnels en poste et l'apprentissage sur le terrain dans la formation contribuent à l'apprentissage par la pratique.

La pédagogie est importante pour s'assurer que les étudiants apprennent au mieux. En dispensant les programmes, le personnel enseignant des SIB devrait acquérir et développer ses propres compétences pédagogiques, telles que les théories, les styles d'apprentissage, les méthodes d'enseignement, la conception de matériel d'apprentissage, les modalités d'enseignement en ligne ou autres, l'évaluation de l'apprentissage et la pratique pédagogique réflexive. Cette préparation pédagogique du personnel enseignant en SIB devrait être basée sur de multiples théories de la connaissance, incluant les questions d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité.

## **G4 Gouvernance**

En règle générale, un programme professionnel de formation en SIB est rattaché à une entité administrative au sein d'un établissement d'enseignement supérieur, comme une université. Les programmes de formation en SIB relèvent d'écoles en SIB ou de départements, de sections, ou de diplôme au sein d'une unité académique d'une discipline apparentée, ou d'une école appelée iSchool. En tant que membres de l'organisation iSchools, "ces écoles, universités et départements ont été créés récemment ou ont évolué à partir de programmes précédemment axés sur des domaines spécifiques tels

que les technologies de l'information, la bibliothéconomie, l'informatique et les sciences de l'information" (iSchools). Une tendance à développer une collaboration interdisciplinaire entre unités académiques émerge aussi, dans le but d'améliorer la coopération entre elles. L'institution mère reste décisionnaire pour adapter la structure administrative à son administration globale et à sa visée professionnelle, dans le cadre son organisation locale.

A titre de référence, la structure de gouvernance typique d'une entité SIB au sein d'une institution est illustrée ci-dessous. Le doyen d'un collège, d'une faculté ou d'une division a de préférence le rang de professeur et est choisi ou élu parmi les sections, les départements ou les écoles. Une section, un département ou une école, d'autre part, est une sous-unité d'un collège, d'une faculté ou d'une division, et est consacré à des domaines de spécialisation spécifiques, tels que les sciences de l'information et des bibliothèques. Cette section est généralement dirigée par un universitaire chevronné, traditionnellement appelé chef de département ou chef d'école, qui rend compte au doyen de l'établissement, de la faculté ou de la division. Le chef de département ou d'école assure la direction administrative et scientifique au niveau de la section, du département ou de l'école, en particulier la planification stratégique, en relation avec les orientations stratégiques de l'établissement et les normes professionnelles et académiques pertinentes.

## **G5 Personnel universitaire, de recherche, professionnel et de soutien**

Les ressources humaines d'un service de formation en SIB (également appelé section, département ou école) comprennent généralement du personnel universitaire, de recherche, professionnel, technique et administratif. Le personnel académique (également appelé universitaire) est principalement responsable de l'enseignement et de la recherche, à la fois dans les programmes de cours et de recherche. Étant donné que le personnel universitaire représente l'expertise de terrain au sein du programme de formation, ses qualifications et son nombre doivent être adaptés pour atteindre les objectifs du programme et, le cas échéant, suivre les critères prédéterminés par les autorités compétentes en matière d'accréditation ou par toute autre autorité. Le personnel universitaire possède des compétences en matière d'enseignement et d'apprentissage, des recherches récentes ou en cours, et participe de manière active à des associations ou des communautés professionnelles appropriées. En outre, des qualifications académiques et professionnelles spécifiques peuvent être demandées pour répondre aux besoins du département en ce qui concerne la nature pluridisciplinaire des cours proposés par le département. Le personnel universitaire peut être permanent à temps plein ou bénéficier de contrats limités, le personnel permanent à temps plein assurant la stabilité et la continuité du programme.

Le personnel de recherche peut être recruté pour assumer des rôles et des responsabilités liés aux projets et aux résultats de recherche d'une unité. Il est courant que les programmes de formation en SIB recrutent du personnel possédant les qualifications appropriées pour occuper des postes de recherche, tels que des post-doctorants, des chargés de recherche et des assistants de recherche. Ils contribuent généralement aux objectifs de recherche de la structure, à l'alignement sur la stratégie de recherche globale de l'université et sur les exigences des agences de financement et à l'avancement du domaine des SIB.

La nomination de praticiens professionnels en tant que personnel enseignant est une pratique de plus en plus courante dans les programmes de formation en SIB. Cela inclut la nomination de praticiens en tant que personnel à temps partiel ou auxiliaire, boursiers, chercheurs invités et assistants d'enseignement. Ils viennent compléter les responsabilités du personnel académique en matière d'enseignement et de recherche et doivent être dûment qualifiés.

Alors que certains établissements peuvent choisir de recruter différentes catégories de personnel pour la

recherche et d'attribuer les responsabilités d'enseignement uniquement au personnel académique, d'autres établissements peuvent combiner les deux tâches dans le cadre du travail de l'ensemble du personnel académique. Les différentes catégories de personnel décrites ci-dessus fournissent cependant un contexte de travail pour les programmes d'enseignement en SIB.

Le personnel administratif et technique est la colonne vertébrale des activités du service de formation. Il apporte au département de cruciales compétences administratives, techniques et de secrétariat. Le département doit disposer d'un nombre adapté de personnel administratif et technique pour accompagner ses fonctions et ses services.

Chaque programme de SIB devrait disposer de politiques en ressources humaines et de plans d'action, qui soient transparents, équitables et clairement définis, pour faciliter le recrutement, la gestion, le développement professionnel et personnel, la prévision d'emplois et l'évaluation d'un personnel diversifié ; ces politiques et plans d'actions sont inclusifs, favorisent le bien-être, la créativité, la productivité et le développement du potentiel du personnel.

## **G6 Étudiants**

À l'intérieur de réalités sociales, économiques, institutionnelles et académiques données, les programmes de formation des sciences de l'information et des bibliothèques s'intéressent à la vie académique et professionnelle des étudiants à trois moments : avant, pendant et après leurs études professionnelles. Les politiques étudiantes dans les domaines de l'admission, de l'aide financière, de l'insertion professionnelle et d'autres questions académiques et administratives doivent être compatibles avec la mission, les buts et les objectifs du programme éducatif et de l'établissement d'enseignement dans son ensemble, et doivent être explicitement non discriminatoires.

Avant leurs études, l'utilisation de stratégies de recrutement contribue à améliorer le vivier d'étudiants, en termes de qualité et de diversité. Le personnel non spécialisé devrait être encouragé à envisager une évolution de carrière dans le domaine des SIB, et bénéficier de voies et de dispositions spéciales pour accéder à la formation professionnelle et obtenir une qualification professionnelle. L'admission des étudiants doit être basée sur des critères clairement énoncés et accessibles au public. Les critères doivent tenir compte des intérêts, des aptitudes, du bagage intellectuel et éducatif et de la diversité. Les critères d'admission doivent être équitables et appliqués de manière cohérente. Dans les cas où les notes d'examen déterminent l'admission à une formation en SIB, les notes d'admission doivent être comparables à celles d'autres formations professionnelles. Le transfert et l'échange d'étudiants au niveau national et international doivent être précisés, et des critères doivent être élaborés.

Au cours de leurs études, la persévérance des étudiants doit être surveillée et prise en compte. Le soutien aux étudiants peut prendre la forme d'une aide financière (bourses, prêts, assistanats, etc.), universitaire (orientation, conseils, services aux étudiants, etc.) et professionnelle (mentorat, conseils, associations d'étudiants, etc.). Ces services renforcent le sentiment d'appartenance et d'identité des étudiants. Les préoccupations et les idées des étudiants devraient être accueillies sous la forme d'un conseil et d'une représentation des étudiants. Le développement éducatif des étudiants comprend leur sensibilisation aux valeurs fondamentales de la profession et la compréhension des objectifs d'apprentissage du programme et/ou du cours.

Une déclaration claire des exigences en matière d'évaluation et de réussite de la formation devrait figurer dans les documents officiels mis à la disposition des étudiants admis et des futurs étudiants. Les étudiants devraient bénéficier d'un accompagnement pour élaborer un parcours d'études cohérent qui réponde à leurs aspirations professionnelles, conformément à la mission, aux buts et aux objectifs du



programme de formation. L'évaluation des résultats des étudiants doit être effectuée de manière cohérente et équitable. Une fois les exigences remplies, les étudiants devraient se voir décerner un titre, un diplôme ou un certificat correspondant à leur niveau d'études, bénéficier du statut d'ancien élève et être reconnus comme praticiens qualifiés. Le cas échéant, les diplômés peuvent également devoir satisfaire à des exigences locales ou spécialisées en matière de certification dans la région où ils se proposent d'exercer.

Une fois leurs études terminées, les programmes de formation en SIB offrent aux diplômés la possibilité de rester en contact grâce à l'adhésion à une association d'anciens étudiants, à des événements de mise en réseau, à la formation continue et à l'invitation à partager leur expertise professionnelle. Les activités des *alumni* contribuent à la poursuite de leur formation et à leur évolution professionnelle, apportent un soutien continu à la carrière et à la recherche, favorisent les relations avec la communauté des praticiens (par exemple, le mentorat des anciens étudiants) et renforcent le sentiment d'identité et d'appartenance à leur *alma mater*.

## **G7 Formation continue et formation tout au long de la vie**

Selon les lignes directrices de l'IFLA pour le Développement professionnel continu : Principes et pratiques exemplaires » (Varlejs, 2016), la responsabilité de la formation continue et de la formation tout au long de la vie (FC/FTLV) des professionnels des SIB devrait être assumée par tous. Cela inclut non seulement l'individu, mais aussi les institutions qui l'emploient, les organismes de formation professionnelle et les associations professionnelles, tant au niveau national qu'international. La formation continue et la formation tout au long de la vie devraient être conçus pour renforcer les objectifs organisationnels d'excellence des services et accroître l'évolution professionnelle, ainsi que pour faire progresser la carrière des professionnels des SIB.

Les professionnels des SIB s'engagent dans une auto-évaluation permanente de leurs forces et faiblesses personnelles et utilisent ces programmes comme un moyen de compenser leurs lacunes, tout en continuant à développer leurs forces et à les utiliser pour soutenir les membres de la communauté des bibliothèques. Les professionnels des SIB devraient avoir la possibilité de développer leurs réseaux professionnels et de participer à des programmes de sensibilisation et de défense des intérêts de la communauté. En outre, les organisations qui emploient des professionnels de l'information devraient prendre des mesures adaptées pour faciliter, encourager et évaluer régulièrement la formation continue et l'évolution professionnelle de leurs employés.

La conception de la formation continue et de la formation tout au long de la vie (FC/FTLV) doit tenir compte des éléments suivants :

- Les tendances et initiatives internationales, la perspective mondiale et le développement durable, adaptés et mis en place d'une manière qui prend en compte les communautés locales et régionales, et qui sert les intérêts professionnels et les besoins des professionnels locaux/régionaux des sciences de l'information et des bibliothèques ;
- Des systèmes multiples de connaissances, d'éducation et de services, qui identifient les préjugés dominants et structurels, pour les décoloniser et reconnaître l'importance des peuples autochtones ;
- L'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité (EDIA) qui ont un impact sur l'accès à la formation continue et à l'évolution professionnelle. Par exemple : la pédagogie, les modalités de formation, la durée, les coûts et la langue ; et
- La collaboration et la coopération entre les écoles en SIB et les organisations, pour réduire les redondances dans leurs activités et tirer parti de la diversité des forces, des ressources et des perspectives.

Les exemples de formation continue et de formation tout au long de la vie incluent, sans s'y limiter, les stages conçus pour bénéficier aux nouveaux professionnels des SIB et faciliter leur entrée dans le métier ; les webinaires organisés au niveau local, régional ou international ; les conférences organisées au niveau local, régional, national ou international ; les colloques facilement accessibles et archivés pour une utilisation future ; et la formation en cascade (par exemple, le modèle de la formation des formateurs).

## **G8 Ressources et établissements pour l'éducation et la recherche**

Les ressources et les établissements de formation et de recherche permettent et soutiennent les processus d'enseignement et d'apprentissage, facilitent la communication entre les formateurs et les apprenants et accompagnent la gestion du programme de formation en vue de sa réussite. Ils soutiennent les formateurs et les apprenants et fournissent un parcours clair et guidé à travers le programme d'études, tout en encourageant l'accès aux connaissances hors cursus, à la communication et aux compétences en matière de recherche. Les services associés aux programmes d'enseignement doivent proposer une pédagogie innovante et critique, l'auto-formation, les expériences d'apprentissage interactives et l'engagement avec les communautés professionnelles et de recherche. Dans la mesure du possible, l'enseignement des SIB devrait offrir des options d'apprentissage souples, pour répondre aux besoins des apprenants et mettre en œuvre des solutions innovantes en matière de technologies éducatives et d'accessibilité.

L'enseignement des SIB est gourmand en ressources et nécessite l'accès à une gamme de services bibliographiques et technologiques, non seulement pour accompagner l'enseignement et la recherche, mais aussi pour démontrer les progrès réalisés dans la pratique de la bibliothéconomie et de l'information. Les ressources et les installations comprennent :

- les services d'aide à l'enseignement et à l'apprentissage tels que les bibliothèques, l'assistance informatique, les plateformes d'apprentissage en ligne et les systèmes de gestion de l'apprentissage ;
- du matériel d'enseignement et d'apprentissage composé de ressources de référence, de matériel d'illustration/démonstration, de bases de données, de ressources pédagogiques supplémentaires et de matériels sur les thématiques abordées, dans des formats accessibles ;
- les installations telles que les salles de cours et les laboratoires, y compris le mobilier et les équipements ; et les ressources techniques telles que l'équipement (mécanique, électrique, numérique) et les logiciels (applications, ensembles de données et systèmes de gestion des données).

## **G9. Révision des programmes et innovation**

La révision périodique du programme permet de réfléchir à la pertinence et à l'actualité du programme universitaire dans le cadre des domaines de connaissances fondamentales qui ont servi de base à l'élaboration de ces lignes directrices pour les programmes professionnels en SIB. Sur la base de ces lignes directrices, un programme (de premier ou de deuxième cycle) doit disposer d'un processus de révision périodique clairement défini, par exemple tous les trois à sept ans, en tenant compte, entre autres, de l'évolution des technologies ayant un impact sur la pratique professionnelle des SIB, des nouvelles tendances/innovations et des changements annoncés en SIB et dans les domaines apparentés ainsi que dans la société en général. Le processus de révision doit être harmonisé avec les pratiques locales d'accréditation le cas échéant, et surtout avec les protocoles de révision des cours au niveau de l'établissement. La révision du programme doit également tenir compte de l'importance du domaine des SIB pour relever les défis sociétaux auxquels sont confrontés les contextes locaux, régionaux et mondiaux. Les enseignants, les étudiants, les praticiens et les parties prenantes du domaine des SIB

devraient être impliqués dans l'analyse, en tant que processus d'innovation et de révision d'un programme. Un tel examen fournit une bonne base pour la planification et l'amélioration des programmes, y compris le développement de nouveaux cours ou de nouvelles spécialisations lorsque des lacunes sont identifiées, reflétant ainsi le dynamisme du domaine des sciences de l'information et des bibliothèques.

En dehors de ces révisions périodiques formelles des programmes guidées par les politiques et pratiques nationales et/ou institutionnelles, les programmes de sciences de l'information et des bibliothèques, le contenu de leurs cursus et leurs modalités d'enseignement doivent faire l'objet d'une réflexion permanente de la part des membres de l'équipe enseignante et être révisés si nécessaire, en tenant compte des contributions (formelles ou informelles) des membres du corps enseignant, des étudiants, des employeurs et des organismes professionnels nationaux. Cette approche continue de la révision et de l'innovation est nécessaire pour garantir que les programmes d'études en SIB reflètent les changements dans la pratique professionnelle des SIB et dans la formation, tant au niveau local qu'au niveau international.

## 6. Références

IFLA BSLISE Working Group (2018). *Building Strong LIS Education: A Call to Global and Local Action – An IFLA BSLISE Working Group White Paper*. University of Cape Town Libraries.

doi: <http://dx.doi.org/10.15641/0-7992-2542-6>

IFLA (2012). *Guidelines for Professional Library/Information Educational Programs*. 2012.

<https://repository.ifla.org/handle/123456789/772>

IFLA (2012). Lignes directrices de programmes éducatifs professionnels de bibliothèque/information

<https://repository.ifla.org/handle/20.500.14598/776>

iSchools. *iSchools : Leading and Promoting the Information Field*.

<https://www.ischools.org/about>

Varlejs, J. (2016). *IFLA Guidelines for Continuing Professional Development : Principles and Best Practices*.

<https://repository.ifla.org/handle/123456789/1111>

Varlejs, J. (2016). IFLA Développement professionnel continu : Principes et pratiques exemplaires.

<https://repository.ifla.org/handle/20.500.14598/1144>

# Auteurs

**Clara M. Chu**, Université de l'Illinois à Urbana-Champaign (États-Unis)

**Jaya Raju**, Université du Cap (Afrique du Sud)

**Chris Cunningham**, Université de Caroline du Nord (États-Unis)

**Jiuming Ji**, Université des sciences et technologies de Chine de l'Est (Chine)

**Virginia Ortíz-Repiso Jiménez**, Université Carlos III de Madrid (Espagne)

**Aida Slavic**, Consortium UDC (Pays-Bas)

**Ana María Talavera-Ibarra**, Université pontificale catholique du Pérou (Pérou)

**Sohaimi Zakaria**, Université de technologie MARA (Malaisie)

# Remerciements

Nous remercions les personnes suivantes pour leur contribution :

- Lisa Janicke Hinchliffe, professeur à l'université de l'Illinois à Urbana-Champaign (États-Unis) pour la consultation éditoriale ;
- Plus d'une centaine de répondants (formateurs en bibliothéconomie, praticiens, associations, institutions et autres parties prenantes) du monde entier, qui ont fait part de leurs commentaires sur le projet de lignes directrices et qui ont considérablement amélioré la version finale ;
- Les animateurs et traducteurs du forum en ligne, notamment l'animateur de langue arabe Saif Abdullah Al-Jabri, de l'université Sultan Qaboos (Oman), les animateurs de langue portugaise Sueli Mara Ferreira, de l'université de São Paulo (Brésil) et Tiago Braga, de l'*Instituto Brasileiro de Informação em Ciência e Tecnologia* (Brésil), et l'animatrice de langue russe Albina Krymskaya, de l'Institut national de la culture de Saint-Pétersbourg (Russie) ;
- Ágnes Hajdu Barát, Université Eötvös Loránd (Hongrie), Keren Dali, Université de Denver (États-Unis), et Helen Emasealu, Université de Port Harcourt (Nigeria) pour leur contribution ;
- Dietmar Wolfram, Université de Wisconsin-Milwaukee (États-Unis) pour la révision par les pairs ; et
- Katie Ebeling et le *Mortenson Center for International Library Programs* de l'Université de l'Illinois à Urbana-Champaign (États-Unis) pour leur soutien administratif et technologique.

Site web : <https://bslise.org/>